



Communiqué de presse

Berne, 17 novembre 2023

10'000 personnes font entendre leur voix sur la Place fédérale contre l'intervention tarifaire envers la physiothérapie – elles sont soutenues par les 10'000 signatures de la pétition

Le délai de consultation concernant l'intervention prévue par le Conseil fédéral dans la structure tarifaire des prestations de physiothérapie prend fin aujourd'hui. A cette occasion, près de 10'000 personnes se sont retrouvées aujourd'hui sur la Place fédérale pour défendre ensemble la physiothérapie. L'Association suisse de physiothérapie Physioswiss est submergée par l'énorme vague de soutien sur place, mais elle sait que ce n'est que la pointe de l'iceberg. Son opposition à l'intervention tarifaire, via notamment une pétition, bénéficie du soutien de quelque 283'000 signatures.

Environ 10'000 personnes sur place, dont une parlementaire

Outre des physiothérapeutes, des étudiant·e·s, nos patient·e·s et une association partenaire, la manifestation d'aujourd'hui a également pu compter sur le soutien du Parlement. La conseillère nationale bâloise Sarah Wyss (PS) est montée sur scène en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs politiques de la lutte pour la physiothérapie, contre les mesures tarifaires et en faveur de tarifs adaptés et modernes. Elle a rappelé le rôle central joué par la physiothérapie dans le système de santé et ont exprimé leurs revendications au Conseil fédéral.

Pétition avec 283'000 signatures remise à la Chancellerie fédérale

Les physiothérapeutes ne sont pas seuls dans leur lutte contre l'intervention tarifaire. La branche a récolté environ 283'000 signatures¹ au cours des 10 dernières semaines et a remis la pétition à la Chancellerie fédérale cet après-midi. Les 283'000 signataires demandent au Conseil fédéral de mettre un terme à l'intervention tarifaire. En outre, le Conseil fédéral devrait assumer son devoir de surveillance et demander aux assurances-maladies de respecter la loi et de reprendre les négociations rapidement, en élaborant ensemble une solution pour garantir les soins et introduire des tarifs équitables et modernes qui permettent aux physiothérapeutes d'en vivre.

¹ 238'804 signatures proviennent de la pétition «La physiothérapie a la corde au cou: Le Conseil fédéral veut baisser nos tarifs! Nous nous y opposons!» et 58'454 signatures de «Non à une intervention tarifaire inéquitable».

Les doublons sont exclus.

Physioswiss soumet sa réponse à la consultation - les deux variantes sont rejetées

Dans sa prise de position, Physioswiss arrive à la conclusion qu'aucune des deux variantes et adaptations proposées n'est acceptable et rejette donc complètement le projet. Physioswiss explique son refus de l'intervention tarifaire par les arguments clés suivants: L'intervention dans la structure tarifaire arrive au mauvais moment compte tenu des travaux préparatoires aux négociations, elle n'est pas réalisée de manière appropriée du point de vue tarifaire, elle intervient de manière disproportionnée dans la logique de la structure tarifaire, elle témoigne d'un manque de connaissances professionnelles, elle entraîne une perte de qualité et elle risque de provoquer une pénurie de soins pour les patient·e·s les plus vulnérables. En outre, cette intervention tarifaire est mal ciblée, car la physiothérapie ne présente qu'un potentiel d'économie minime et touche durement un secteur déjà sous-financé.

- La structure tarifaire de la physiothérapie doit être révisée depuis longtemps. Elle ne reflète plus la physiothérapie d'aujourd'hui, avec ses prestations de haute qualité qui a fait ses preuves, ses exigences en constante augmentation ainsi que ses charges administratives élevées. Environ un quart des prestations hors traitement ne peuvent pas être facturées. L'augmentation des coûts pose des défis financiers aux cabinets de physiothérapie en Suisse. Contrairement à d'autres branches, la physiothérapie ne peut pas adapter ses prix au renchérissement, car les physiothérapeutes doivent financer leurs salaires par le biais des tarifs en vigueur. Or, les bases de calcul de ces tarifs datent de près de 30 ans. Parallèlement, les coûts de fonctionnement des cabinets ont augmenté d'environ 25 % depuis 1994. En raison de ce déséquilibre financier, de nombreux cabinets de physiothérapie sont totalement sous-financés et les thérapeutes atteignent trop souvent leurs limites. C'est pourquoi les physiothérapeutes se battent depuis des années pour une structure tarifaire juste et moderne.
- Outre le fait que l'intervention tarifaire dans le domaine de la physiothérapie, qui ne représente que 3,6 % des coûts totaux de la santé, n'est pas correctement ciblée, elle arrive au mauvais moment. La structure tarifaire de la physiothérapie devrait être révisée de manière globale, avec les partenaires. Les jalons sont posés: une déclaration d'intention est à bout touchant. Le Conseil fédéral devrait assumer son devoir de surveillance et demander aux assurances-maladies de respecter la loi et de reprendre les négociations rapidement.
- Selon la LAMal, le principe de la fixation des tarifs, qui doit garantir l'adéquation de la structure tarifaire et reposer sur une évaluation économique des tarifs, s'applique. Le Conseil fédéral doit également tenir compte de ces critères lorsqu'il réduit les tarifs. Une intervention de cette ampleur dans la structure tarifaire existante, effectuée sans base de données, n'est toutefois ni appropriée, ni pertinente.
- Dans les deux cas, une séance courte de 20 minutes est introduite, dont 5 minutes au maximum doivent être consacrées au changement, à la consultation et au maintien du dossier. Aucun traitement approprié ne peut être effectué dans les 15 minutes de traitement restantes. Une séance dure actuellement 30 minutes. Si la séance standard est

désormais fixée à 15 minutes, il faudra deux fois plus de séances pour obtenir le même résultat. Et probablement plus, car les interruptions dues à la courte durée de la thérapie rendront les soins moins efficaces. Pour des raisons de qualité et de coûts, nous rejetons la durée fixe de traitement de 15 minutes.

- Les personnes souffrant de pathologies plus complexes risquent de ne pas être traitées de manière adéquate dans le cadre de la nouvelle structure tarifaire. L'amélioration introduite par le Conseil fédéral lui-même en 2018 pour le traitement des patients gravement malades ou présentant des pathologies complexes est annulée. On accepte ainsi de réduire par exemple les traitements des enfants en bas âge, des personnes handicapées, des patient·e·s gériatriques, multimorbides ou neurologiques et des grands brûlés. Chaque traitement physiothérapeutique complexe, dont le diagnostic médical est aujourd'hui clairement établi, devrait désormais être justifié et examiné individuellement par l'assurance-maladie.

Avis complet de Physioswiss

Vous trouverez la prise de position complète de Physioswiss sur l'intervention tarifaire prévue du Conseil fédéral en cliquant sur [le lien suivant](#).

Contact

Osman Bešić, Directeur général Physioswiss
osman.besic@physioswiss.ch, 079 277 84 85
media@physioswiss.ch, 058 255 36 00

A propos de Physioswiss

La physiothérapie améliore la qualité de vie des personnes et a pour but de remédier à des troubles fonctionnels physiques et des douleurs. La physiothérapie est utilisée dans les domaines de la rééducation, de la prévention, de la promotion de la santé et des soins palliatifs.

L'association suisse de physiothérapie Physioswiss représente les intérêts d'environ 11'000 personnes.

Pour la population suisse, l'association travaille en collaboration avec 16 associations cantonales et régionales sur l'avenir du système de santé.